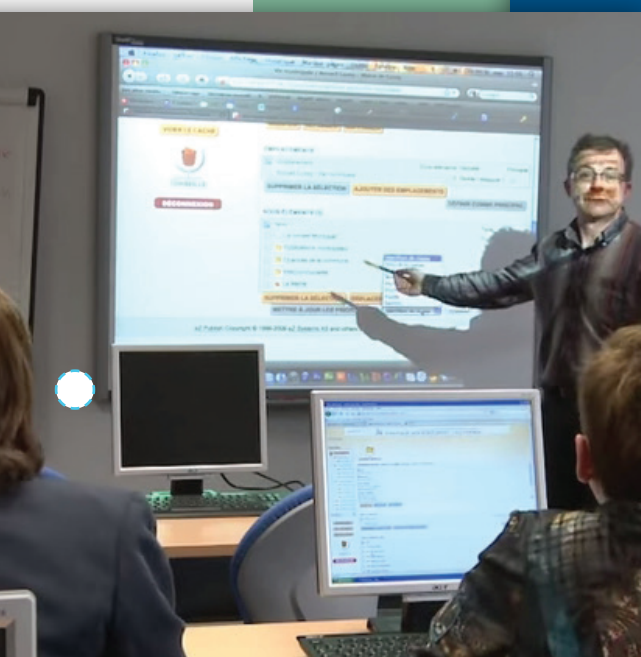


La lettre
d'information

alpi

SPÉCIALE

30
ans!



temps modernes



N° 9 - 1^e semestre 2015



Syndicat Mixte
Agence Landaise
Pour l'Informatique

■ Edito



30 ans après avoir été créée pour développer l'outil informatique et sa pratique dans les Landes, l'ALPI poursuit ses objectifs, avec comme valeurs premières la mutualisation et la péréquation. L'objectif est d'offrir à tous les Landais, qu'ils vivent dans l'une des agglomérations ou dans un village de moins de 100 habitants, la même qualité de services.

L'association, qui comptait 3 employés à sa création, est devenue syndicat mixte en 2005 et compte désormais 37 agents et 550 adhérents. Son budget s'élève à près de 4 millions d'euros, dont plus d'un sixième était consacré à l'investissement en 2014.

Le maître-mot de mutualisation prend depuis quelques années un sens nouveau, puisqu'elle ne se joue plus qu'au seul sein des Landes, mais s'étend à d'autres structures partout en France. Des partenariats ont été noués sur différents projets, pour réduire les coûts ou développer des logiciels les plus adaptés possible aux besoins des adhérents : l'Environnement Numérique de Travail avec par exemple l'Académie du Languedoc-Roussillon et le département du Lot-et-Garonne, ou encore la messagerie avec le département de la Vienne.

L'ALPI continue à développer une offre de qualité pour ses adhérents, en s'adaptant aux nouvelles

pratiques. Mais elle est également moteur, comme sur la mise en place de COMEDDEC pour la dématérialisation des données de l'état-civil ou la Formation Ouverte A Distance. L'ALPI est reconnue et joue un rôle au niveau national. Membre de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), elle participe à des réunions du Secrétariat Général pour la Modernisation l'Action Publique (SGMAP). Elle s'y fait votre porte-voix, pour que vos besoins soient exprimés au niveau des instances dirigeantes du pays.

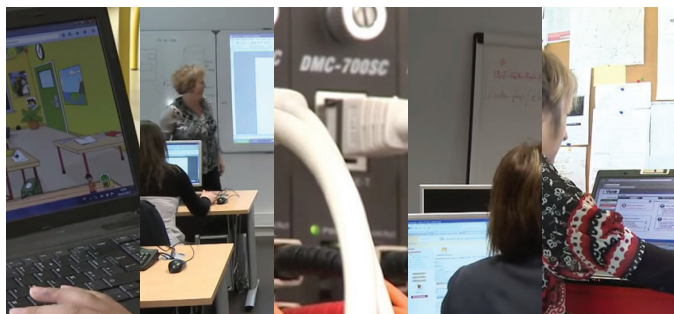
L'ALPI, c'est vous, les élus représentés au sein du comité syndical, qui la dirigez. Et l'ALPI travaille pour vous, pour vous accompagner au quotidien, pour simplifier le travail des agents et rendre un service public le plus efficace possible.

Dans cette lettre spéciale 30 ans, vous découvrirez ou redécouvrirez l'histoire de l'agence, mais aussi comment elle a su s'adapter aux évolutions techniques et à vos besoins."

Xavier Fortinon
Président de l'ALPI

Contact : direction@alpi40.fr

SOMMAIRE



Spéciale 30 ans !

- P3 ■ Les structures publiques de mutualisation : des outils efficaces et économiques
- P4 ■ Une longue histoire avec les écoles
- P5 ■ Des logiciels métiers adaptés à vos besoins
- P5 ■ La maintenance : une prestation qui concerne 365 adhérents
- P6 ■ Formation : plus de 3000 stagiaires chaque année
- P7 ■ A la pointe du net avec LandesPublic et Webpublic40
- P8 ■ E-administration : le département leader dans la dématérialisation

Directeur de la publication :
Xavier Fortinon

Rédacteur en chef : **Renaud Lagrave**

Rédaction : **ALPI**

Images : **ALPI**

Conception graphique : **Copytel**

Impression : **Lacoste-Roque**

30
ans!





■ LES STRUCTURES PUBLIQUES DE MUTUALISATION : des outils efficaces et économiques

Après avoir été une force motrice dans l'association Déclic qui regroupe des structures de mutualisation informatique de toute la France, l'ALPI est allée plus loin en intégrant la commission Communication Electronique de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) en 2013. La France compte aujourd'hui une cinquantaine de structures publiques de mutualisation, comme l'ALPI. Elles varient dans leur forme, puisqu'elles peuvent être des associations, ou faire partie de centres de gestion, et chacune propose des services et des prestations différentes. Toutefois, elles se retrouvent toutes sur les bénéfices apportées à leurs adhérents, comme l'a démontré une étude menée pour la FNCCR début 2015.

L'étude a très clairement fait ressortir les économies réalisées par les adhérents des structures publiques de mutualisation, à la fois sur l'acquisition des équipements, et sur les prestations. En moyenne, ils réalisent **40% d'économie sur les prix du marché pour les logiciels. Pour la mise en œuvre des différents protocoles de dématérialisation, le coût est en moyenne de 50% moins élevé**, grâce à des économies d'échelle. Par exemple, le recours aux signatures électroniques est de 41% moins coûteux pour les adhérents.

« 40% d'économie sur les prix du marché pour les logiciels.
50% sur les protocoles de dématérialisation »



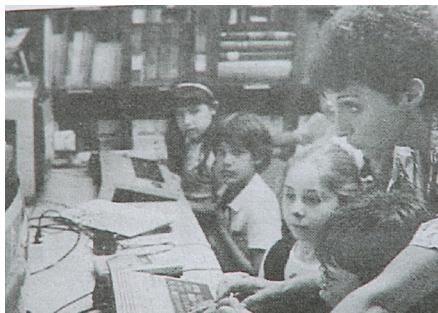
Permettre aux collectivités de se recentrer sur leurs compétences

Outre des tarifs préférentiels, l'autre grand intérêt de recourir à une structure de mutualisation est pour les collectivités de se recentrer sur leurs missions, en externalisant les fonctions supports comme l'informatique. Ces structures expertes sont à même d'accompagner les collectivités dans la transformation numérique engagée par les réformes de l'Etat, comme la dématérialisation. Avec la montée en puissance des défis numériques dans l'administration, des chantiers d'un type

nouveau se présentent, et posent des questions inédites auxquelles les collectivités, notamment les plus petites, peuvent peiner à répondre. C'est pourquoi les structures de mutualisation, qui ont souvent une échelle départementale, et des agents qualifiés en lien constant avec les administrations centrales, sont très efficaces et s'adaptent rapidement.

Contact : direction@alpi40.fr

■ UNE LONGUE HISTOIRE AVEC LES ÉCOLES



L'histoire de l'ALPI est étroitement liée au développement de l'informatique dans les établissements scolaires. Deux ans avant sa création en 1985, les premières écoles sont équipées d'une centaine de micro-ordinateurs TO7 Thomson. Pour ces dotations, le Conseil Général qui finance à 50% le matériel, fait appel à François Ruiz, professeur détaché de l'Éducation Nationale, qui deviendra le premier Directeur de l'ALPI.

Si au cours de ces 30 années, l'ALPI a développé de nombreuses prestations pour les collectivités, elle a continué à s'impliquer dans l'univers scolaire. En 2009 par exemple, elle a apporté son assistance technique à la soixantaine d'écoles landaises bénéficiaires du plan **Ecoles numériques rurales**, qui ont pu se doter en ordinateurs portables et en tableau blanc interactif.

Ce déploiement de matériel a été accompagné par une réflexion avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale pour développer du contenu sur ces ordinateurs. Cette même année était lancé le premier **Environnement Numérique de Travail** (ENT).

Le succès de Landeco

Aujourd'hui, 95% des écoles sont raccordées à l'ENT Landeco, ce qui fait du département des Landes un pionnier en la matière ! Les quelque 2000 enseignants ont un compte, ainsi que 30 000 élèves et environ 40 000 parents. Sorte de bureau virtuel, il permet à la fois aux enseignants de disposer d'un nouvel outil pédagogique, et offre une possibilité de



communication entre élèves, via une messagerie sécurisée, qui peut être modérée par les enseignants. Cette plateforme permet également à ces derniers d'élaborer des projets communs ou encore de communiquer avec les parents, qui peuvent connaître tout au long de l'année ce que leurs enfants font en classe.

Cette utilisation de l'ENT a été facilitée à partir de 2012 par le déploiement dans les écoles de 1 500 portables loués aux collectivités, dans le cadre de la deuxième vie du matériel de l'opération « un collégien un ordinateur portable ». Depuis quelques mois, l'ALPI a encore étoffé son offre en proposant des tablettes à la location, qui sont aussi utilisées dans les classes.

Contact Landeco : mickael.boudaud@alpi40.fr

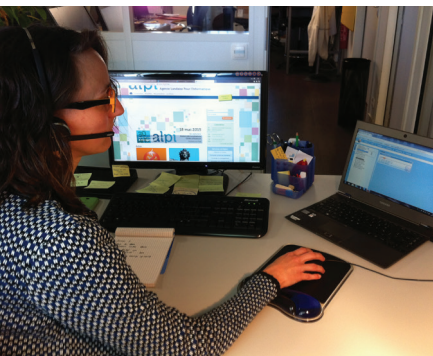


web

Découvrir le reportage consacré à Landeco sur tv.landespublic.org

■ DES LOGICIELS MÉTIERS ADAPTÉS À VOS BESOINS

Dès 1985, les collectivités ont été dotées en matériel. Pour adapter leur usage aux besoins spécifiques des communes, un service assistance logiciel a été créé. Pendant 20 ans, il sera rattaché à l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales (ADACL) et proposera une première gamme de logiciels (gestion financière, paie, élections, facturation...).



Aujourd'hui, l'ALPI propose des logiciels, de plus en plus souvent en version web, sur tous les applicatifs nécessaires au fonctionnement des collectivités, de la gestion de la petite enfance à celle de l'aide à domicile, en passant par les cimetières ou encore la GRH des agents. Pour les élaborer et coller au plus près des besoins des collectivités, un panel d'adhérents est consulté lors de l'élaboration de nouveaux marchés publics. Des clubs utilisateurs pour la gestion de l'aide sociale ou les bibliothèques, (clubs qui existent également pour d'autres prestations, comme le Correspondant Informatique et Libertés (CIL) mutualisé), permettent aux adhérents d'échanger entre eux et de faire part de leurs retours d'expérience.

Contact : beatrice.taille@alpi40.fr

Orphée, le logiciel de gestion des bibliothèques en pleine évolution !

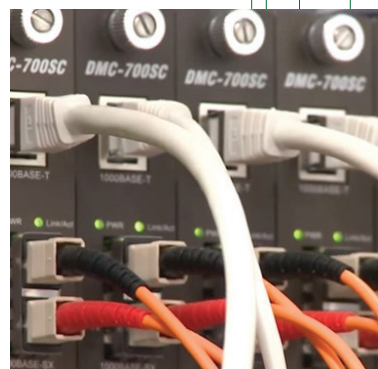
Elaboré en partenariat avec la Médiathèque départementale des Landes, le logiciel Orphée est présent dans la quasi-totalité des bibliothèques du département. Il permet aux usagers de consulter l'intégralité du catalogue proposé par la médiathèque départementale. En 2013, ce partenariat entre l'ALPI, la Médiathèque départementale et les bibliothèques et médiathèques du territoire a encore été renforcé avec le lancement de Médialandes. Cette médiathèque numérique

permet aux abonnés des médiathèques d'accéder en ligne, 24h sur 24, à des milliers de livres, de revues, de films ou encore de musique. En 2015, une liaison est à l'étude entre Médialandes et l'Environnement Numérique de Travail « Landeco », pour créer ou renforcer les liens entre les médiathèques et les écoles, et offrir de nouveaux supports pédagogiques aux enseignants, tout en offrant un autre moyen de lecture aux enfants chez eux.

■ LA MAINTENANCE : une prestation qui concerne 365 adhérents

Avec le déploiement d'ordinateurs dans les écoles et les collectivités s'est vite posé le problème de l'entretien et de la maintenance de ce matériel, assez fragile et dans les premiers temps peu fiable. Un service maintenance a donc été créé. Au fil des années, ce dernier a étoffé ses offres et propose désormais des prestations comme la centrale d'achat, qui permet d'obtenir des tarifs préférentiels par la mutualisation des commandes. Plus de 170 adhérents y ont eu recours en 2014. Outre la sécurité des systèmes, l'ALPI propose aux communes d'héberger de manière sécurisée leurs données. Une salle blanche, espace entièrement sécurisé et répondant aux dernières normes, a été installée au siège de l'ALPI, à la Maison des Communes à Mont-de-Marsan. Enfin, pour répondre au plus vite aux demandes et aux problèmes des adhérents, une hotline a vu le jour. Les techniciens ont répondu à près de 3500 appels l'an passé.

Suite à la restructuration des services de l'ALPI, les anciens services logiciels et maintenance ont été fusionnés dans le Pôle Assistance.



Contact : denis.saint-lezer@alpi40.fr

■ FORMATION : plus de 3000 stagiaires chaque année

L'un des objectifs de l'ALPI à sa création était de sensibiliser et de former à l'informatique, une pratique nouvelle pour tous.

« Il y a 30 ans, l'informatique commence à émerger sérieusement comme technologie nouvelle et comme vecteur de progrès » se rappelle Henri Emmanuelli, Président de l'ALPI jusqu'en 2013, « et à l'époque je sens bien que les Landes ont une image assez rurale, qu'on se tourne volontiers davantage vers le passé que vers l'avenir, donc j'ai pensé que la vulgarisation de l'informatique permettrait peut-être de redresser cette image des Landes. On ne voulait pas être en retard ! ». Pour former les enseignants, mais aussi les agents et les élus des collectivités à ce nouveau matériel, puis au fil du temps, à ses usages, un service de formation a été créé.

Rapidement, l'ALPI, devenue Centre de formation agréé en 1986, proposera ses services à un public plus large, composé d'élus et de salariés de la fonction publique (Département, Préfecture, communes, EPCI, établissements de santé etc.) mais également d'artisans (grâce à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat) ou de demandeurs d'emploi (via le dispositif Programme Régional de Formation).

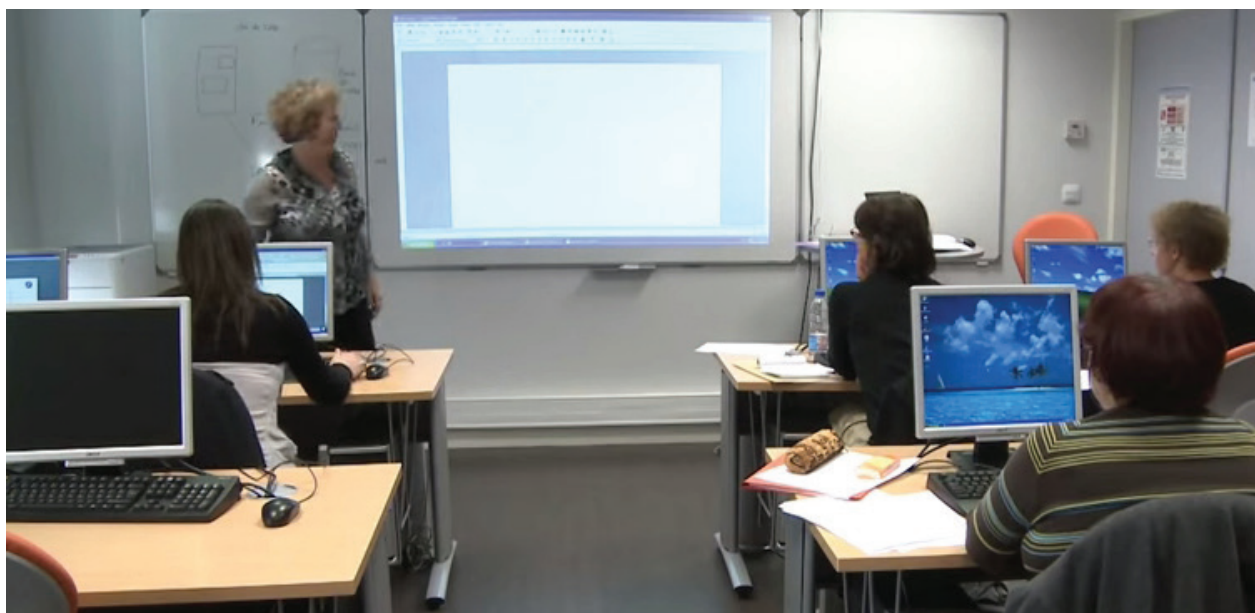
**Se former depuis
n'importe quel poste
connecté, et à son
rythme grâce à la FOAD**

Et bientôt la FOAD !

En 2014, plus de 3000 stagiaires ont été formés. L'ALPI, toujours à la pointe de l'innovation, veut rendre la formation accessible au plus grand nombre de ses adhérents avec son nouveau projet de Formation Ouverte A Distance. Grâce à des cours enregistrés, les stagiaires, comme par exemple les élus disposant de peu de temps dans la journée, pourront se former à toute heure et à leur rythme, avec des vérifications

de l'acquisition des contenus par des auto-tests. Les formations, qui pourront être suivies depuis n'importe quel poste connecté, feront baisser les coûts de déplacement et permettront aux agents, qui n'auront pas à se déplacer, de passer plus de temps dans leur collectivité.

Contact : laurent.labadie@alpi40.fr

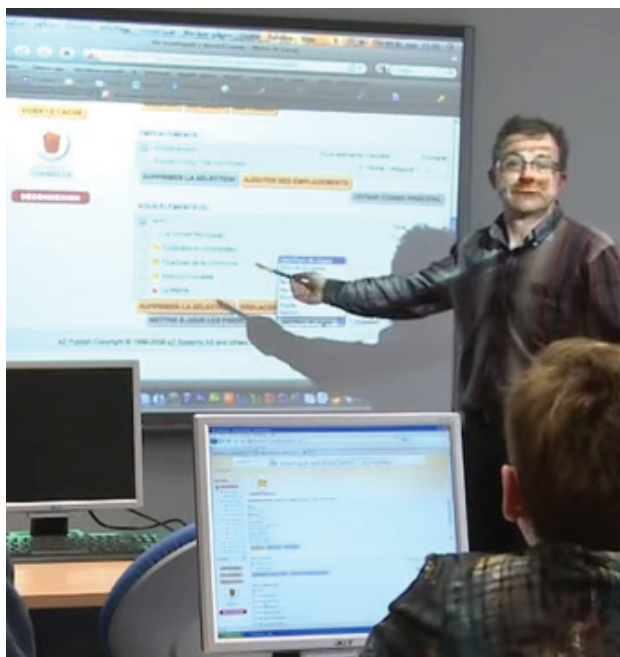




■ A LA POINTE DU NET AVEC LANDESPUBLIC ET WEBPUBLIC40

Après avoir rencontré un franc succès sur le minitel grâce à son serveur télématique, l'ALPI a été la première structure landaise à posséder son site internet. Ce site, www.alpi40.fr, a été refait à neuf en 2014 pour permettre aux adhérents de trouver facilement des réponses en ligne.

L'ALPI est aussi présente sur internet via sa plateforme www.landespublic.org. Egalement remise au goût du jour en 2013, elle est un site commun avec le Conservatoire, l'Association des Maires, le Service Départemental d'Incendie et de Secours et l'Office Public des HLM. En 2012, l'ALPI s'est associée avec le Département pour la mise en ligne d'une plateforme dédiée aux vidéos. En effet, depuis 2009, LandesPublic, c'est aussi une WebTV. Plus d'une centaine de vidéos ont été réalisées sur des actions menées par les adhérents de l'ALPI ou ses partenaires. Les tournages ont été réalisés sur plus de 70 communes. Ces reportages sont ensuite



diffusés lors de réunions, d'Assemblées générales, et sont mis en ligne. Au total, ils ont été visionnés plus de 150 000 fois, avec une moyenne de 150 vues par jour.

Aider les collectivités à disposer de leur site internet

Forte de son expertise sur le net, l'ALPI a décidé il y a 20 ans d'aider ses adhérents à avoir leur propre site internet, avec une charte graphique et une arborescence personnalisée. Webpublic40 est une solution mutualisée d'hébergement qui offre une qualité professionnelle dans un environnement sécurisé. Les internautes peuvent accéder directement à servicepublic.fr pour réaliser des procédures administratives en ligne comme une demande d'acte d'état-civil. Ils peuvent également réserver une salle municipale ou régler une facture et ce depuis tous types de supports, comme les tablettes ou les smartphones.

Contact Webpublic40 : denis.brevet@alpi40.fr

Contact LandesPublicTV : karene.bassompierre@alpi40.fr

WEBPUBLIC 40 EN CHIFFRES

- 153 sites et sous-sites en ligne

Dont 81 sites de communes,
17 de communautés
de communes

et 27 divers (syndicats, offices du
tourisme, association)

43 sites en cours de réalisation

- Plus de 6 millions de pages
vues en 2014

- 1,9 millions de visites en 2014

■ E-ADMINISTRATION : le département leader dans la dématérialisation

Pensez à archiver
cette lettre d'information
dans votre classeur
de l'ALPI.



Vers le milieu des années 2000, l'Internet devient un vecteur privilégié pour le développement des téléprocédures. Des espaces d'échanges électroniques sont mis en place entre collectivités, entre entreprises et collectivités, entre citoyens et collectivités.

Dès 2004, l'ALPI prend conscience des difficultés qui seront rencontrées par les communes de taille modeste pour répondre aux impératifs de la dématérialisation. La question des marchés publics sera traitée en priorité. Le code des marchés impose aux acheteurs publics d'accepter de la part des candidats les offres électroniques pour les procédures formalisées, via un protocole sécurisé. Afin de permettre à ses adhérents de s'adapter à ces exigences réglementaires, l'ALPI met en place en 2005 la plateforme départementale de **dématérialisation des marchés publics LandesPublic**. Elle est utilisée par de nombreuses collectivités pour ses services innovants, comme le Département, l'Office Public de l'Habitat, le SYDEC, le SDIS, les Mairies de Mont-de-Marsan, Saint-Paul-lès-Dax, Tarnos, Saint-Pierre-du-Mont, les Communautés d'Agglomération du Marsan et du Grand Dax, l'Hôpital de Dax. Au total en 2014, 434 collectivités y adhèrent, 10 500 entreprises sont enregistrées, 2264 annonces ont été passées et près de 30 000 Dossiers de Consultation des Entreprises ont été téléchargés. Le nombre de réponses électroniques est également en hausse, avec près de 1150 en 2014, contre 960 en 2013.

Le lancement de la dématérialisation des Marchés Publics va entraîner celle d'autres process associés, en particulier le contrôle de légalité. Dès 2007, l'ALPI devient tiers de télétransmission pour ses adhérents dans le cadre du programme gouvernemental **ACTES** (Aide au contrôle de légalité dématérialisé). Dans les Landes, le taux de raccordement des collectivités est de 81%, soit le 9ème en France en 2014. 69% des actes sont télétransmis, faisant des Landes le 6ème département. Ces chiffres sont salués par le Ministère de l'Intérieur.



Le point de vue de ...

Madame Sophie Coutor, Directrice du programme Actes au Ministère de l'Intérieur.

« L'intérêt de l'ALPI, c'est qu'elle est à la fois opérateur de télétransmission, donc référencé du point de vue du Ministère de l'Intérieur, avec une très bonne charge technique, mais aussi opérateur de mutualisation, qui est complètement décentralisé, au plus près du territoire et à l'écoute des élus. Sur l'Hexagone, nous considérons plusieurs opérateurs comme des pépites. Ce sont des gens en qui l'Etat peut avoir confiance : ils sont fiables et parlent notre langage, celui de l'intérêt public. Comme les meilleurs du privé, ils ont le vrai langage et la technique et surtout, ils sont capables d'innover ».

Aujourd'hui, ces deux plateformes rencontrent un franc succès auprès des adhérents et un maillon de la chaîne de la dématérialisation a été ajouté grâce à la solution **Archiland**. Mise sur pied en collaboration avec le Centre de Gestion des Landes et les Archives départementales, elle permet aux collectivités de régler le problème de conservation des documents numériques. L'ALPI est actuellement la seule entité publique reconnue comme tiers-archiviste (agrément obtenu en 2012 auprès du Service Interministériel des Archives de France – SIAF). Cette plateforme à un niveau départemental est une nouveauté en France. Elle concerne les documents numériques à valeur probante (contrôles de légalité, marchés publics, documents comptables et paies). Près de 90 adhérents ont souhaité adhérer à ce service.

Contact : guillaume.boulom@alpi40.fr

alpi

Agence Landaise Pour l'Informatique

Maison des Communes - 175, place de la caserne Bosquet
BP 30069 - 40002 Mont-de-Marsan Cedex
Fax : 05 58 85 80 81 - alpi40.fr

Accueil pôle assistance :
05 58 85 81 00

Accueil pôle administratif / e-administration / formation :
05 58 85 81 90

30
ans!